

# Document d'Information Clé pour l'Investisseur

## CFD FUTURES

---

### OBJET

Le présent document vous fournit des informations importantes concernant ce produit de placement. Il ne s'agit pas d'une documentation marketing. Ces informations sont requises par la loi afin de vous aider à comprendre la nature, les coûts, les risques et les gains potentiels de ce produit et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

Au sens de la réglementation MIFID II le créateur de ce produit est Saxo Banque France. Contactez-nous au +33 1 78 94 56 40 pour plus d'informations. Saxo Banque France est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adossée à la Banque de France, et supervisée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Le présent Document d'Information Clé pour l'Investisseur a été publié le 16 août 2017.

### ALERTE

Vous êtes sur le point d'acheter un produit complexe pouvant être difficile à comprendre.

## QU'EST-CE QUE CE PRODUIT ?

### TYPE

Il s'agit d'un « Contrat sur la différence » (« CFD »). Il vous procure une exposition indirecte (également appelée « synthétique ») à un produit ou instrument financier sous-jacent (par exemple un titre, une matière première ou un indice). Vous ne bénéficierez pas d'intérêt direct sur le produit / l'instrument financier sous-jacent. En conséquence, vous pouvez réaliser des gains ou subir des pertes résultant de fluctuations de prix ou de valeur liées au produit ou à l'instrument financier sous-jacent pour lequel vous disposez d'une exposition indirecte. Consultez [le site Web de Saxo](#) pour obtenir des informations supplémentaires concernant le CFD sur contrats à terme.

### OBJECTIFS

L'objectif de la négociation d'un CFD consiste à obtenir une exposition aux fluctuations associées à un produit financier, un indice de référence ou un instrument sans le posséder. Votre rendement dépend de la taille des performances (ou de la fluctuation) de l'instrument sous-jacent et de la taille de votre position.

Par exemple, si vous pensez que la valeur d'une matière première, d'une paire de devises, d'une obligation ou d'un indice boursier va augmenter, vous choisiriez d'acheter un certain nombre de CFD (« position acheteuse »), avec l'intention de les revendre plus tard quand leur valeur sera plus élevée. La différence entre le prix d'achat et votre prix de vente ultérieur correspondrait à votre profit, moins les frais associés (détaillés ci-dessous). Si vous pensez que la valeur d'un indice va diminuer, vous choisiriez de vendre un certain nombre de CFD (« position vendeuse ») à une valeur spécifique, afin de les racheter plus tard à une valeur inférieure à celle pour laquelle vous avez accepté de les vendre, avec pour résultat Saxo Bank vous versant la différence, moins les frais associés (détaillés ci-dessous). Cependant, si l'instrument sous-jacent fluctue dans le sens inverse, et si votre position est fermée, vous devriez à Saxo Bank le montant des pertes que vous avez subies (ainsi que les coûts associés).

Ce produit est généralement négocié sur marge. La marge fait référence à l'utilisation d'une petite valeur de capital afin de soutenir un investissement de plus grande exposition. Veuillez noter que la négociation d'instruments avec un effet de levier nécessite une prudence accrue, car si vous pouvez réaliser des profits substantiels lorsque le prix fluctue en votre faveur, vous risquez de subir des pertes considérables si le prix fluctue contre vous.

Vous trouverez de plus amples informations sur la négociation d'instruments à marge [ici](#).

### INVESTISSEUR FINAL VISÉ

La négociation de ce produit ne convient pas à tout le monde. Ce produit est le plus couramment utilisé par des personnes qui souhaitent généralement obtenir des expositions à court terme sur des instruments/marchés financiers ; qui utilisent (négocient avec) de l'argent qu'elles peuvent se permettre de perdre ; qui disposent d'un portefeuille de placement et d'épargne diversifié ; qui bénéficient d'une tolérance élevée au risque ; et qui comprennent l'impact de la négociation d'instruments à marge et les risques associés.

### EXPIRATION

Les CFD sur contrats à terme expirent mensuellement et sont réglés en espèces à la date d'échéance du contrat à terme sous-jacent. L'échéance la plus rapprochée « Front month » (contrat actuel) et l'échéance éloignée « Back month » (contrat suivant) sont proposées à la clientèle pour permettre de renouveler manuellement les positions d'un contrat à un contrat suivant. La date et l'heure d'échéance spécifiques à chaque CFD sur contrats à terme figurent sur les plateformes de trading.

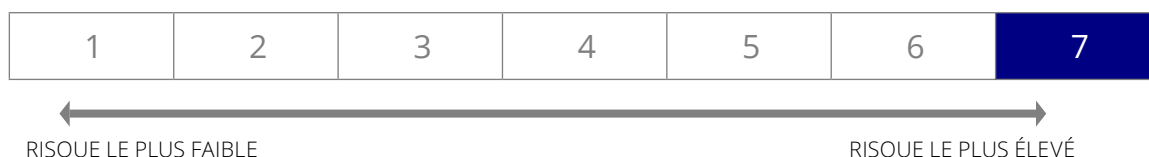
Vous trouverez de plus amples informations [ici](#).

# Document d'Information Clé pour l'Investisseur

## CFD FUTURES

### QUELS SONT LES RISQUES ET QUE PUIS-JE OBTENIR EN RETOUR ?

#### INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque sert de guide sur le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique dans quelle mesure il est probable que le produit perde de la valeur à cause de fluctuations sur les marchés ou à cause de notre incapacité à vous payer. La note que nous avons attribuée à ce produit est de 7 sur 7, ce qui correspond à la catégorie de risque la plus élevée. Ce classement évalue les pertes potentielles résultant de performances futures à un niveau très élevé. Soyez conscient du risque de change. Il est possible que vous receviez des paiements dans une autre devise. Le rendement final que vous obtiendrez dépendra donc du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur présenté ci-dessus. Dans certains cas, vous pouvez être tenu d'effectuer des versements supplémentaires pour couvrir des pertes. Les risques du trading sont amplifiés par l'effet de levier – les pertes totales que vous pouvez encourir peuvent largement dépasser le montant investi. Les valeurs peuvent considérablement fluctuer en période de grande volatilité ou en période d'incertitude économique/du marché. De telles fluctuations sont encore plus importantes si vos positions sont à effet de levier et peuvent aussi nuire à votre position. En conséquence, les appels de marge peuvent être effectués rapidement ou fréquemment, et en cas de défaillance, vos positions peuvent être fermées. Ne réalisez des opérations de trading qu'après avoir pris connaissance de ces risques et les avoir acceptés. Il est recommandé de réaliser des opérations sur les produits à effet de levier uniquement après avoir prudemment analysé si ce produit vous convient.

#### SCÉNARIOS DE PERFORMANCES

Dans le trading, il existe un certain nombre de types de risque, parmi lesquels le risque d'effet de levier, dont vous devez avoir conscience avant de commencer à réaliser des opérations. Les informations concernant les facteurs qui affectent le rendement de ce produit sont détaillées [ici](#) - ces facteurs incluent, mais sans s'y limiter;

- Risque d'effet de levier
- Risque de pertes illimitées
- Risque de marge
- Risque de change
- Risque lié au marché
- Risque de marché non réglementé
- Risque de perturbation des marchés
- Risque de contrepartie
- Risque lié à la plateforme de trading en ligne et à l'informatique
- Conflits d'intérêt

Des exemples spécifiques de trading de ce produit sont disponibles [ici](#).

#### QUE SE PASSE-T-IL SI SAXO EST DANS L'IMPOSSIBILITÉ DE VOUS PAYER ?

Saxo Banque, en tant qu'établissement de crédit, est adhérent au FGDR. L'adhésion au FGDR est une condition même de son activité. Les clients sont alors couverts par les garanties du FGDR. Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) est un organisme d'intérêt général dont la mission consiste à protéger les clients des banques en cas de défaillance de leur établissement bancaire. En sécurisant les avoirs de la clientèle, le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution contribue à assurer la stabilité du système bancaire français.

**Visitez le site officiel du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution**

Les dépôts sont indemnisés dans la limite de 100 000€ par déposant et par établissement. La garantie des titres (actions, obligations, SICAV, FCP, etc.) du FGDR s'applique jusqu'à 70 000€ par client et par établissement. Pour en savoir plus sur la protection de vos comptes en cas de défaillance de votre banque, téléchargez la [plaquette de présentation des activités du FGDR](#).

Pour connaître les informations relatives à la protection des dépôts, [téléchargez le formulaire du FGDR](#).

#### QUELS SONT LES COÛTS ?

Avant de commencer à négocier des CFD sur contrats à terme, il est conseillé de se familiariser avec tous les coûts ponctuels, récurrents et accessoires que vous devrez supporter. Ces frais réduiront votre bénéfice net ou augmenteront vos pertes. Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre [site Web](#).

# Document d'Information Clé pour l'Investisseur

## CFD FUTURES

### CE TABLEAU ILLUSTRE LES DIFFÉRENTS TYPES DE COÛT DES CFD SUR LES CONTRATS À TERME

Coûts ponctuels	Écart (ou « Spread »)	La différence entre le cours offert (bid) et le cours demandé (ask) s'appelle l'écart (aussi dénommé « Spread »).
	Frais de change	Les frais facturés pour la conversion des bénéfices ou pertes depuis la devise de l'instrument vers la devise du compte.
Frais récurrents	Frais de portage	Si vous détenez une position overnight dans un CFD arrivant à échéance, vous serez soumis à des frais de portage. Le coût de portage est calculé sur la base du niveau de marge journalière requise et s'applique lorsque la position est conservée overnight.
Coûts accessoires	-	-

## QUELLE DOIT ÊTRE LA DURÉE DE LA DÉTENTION ET EST-IL POSSIBLE DE RÉCUPÉRER L'ARGENT PLUS TÔT ?

Période de détention recommandée : PAS DE PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE

Aucune recommandation relative à la période de détention des CFD sur les contrats à terme. Vous pouvez prendre des positions et les clôturer à tout moment, à condition que ce soit durant les heures d'ouverture de Saxo aux fins du trading. Cependant, les CFD sur les contrats à terme expirent mensuellement et font l'objet d'un règlement en espèces à la date d'échéance du contrat à terme sous-jacent.

### COMMENT PUIS-JE DÉPOSER UNE RÉCLAMATION ?

En cas de réclamation ou de différend avec Saxo Banque, le Client est invité à présenter une demande écrite au service client de Saxo Banque, lequel s'engage à traiter promptement la réclamation du Client dans un délai de deux mois maximum. Pour déposer cette requête, merci de nous adresser le motif exact de votre insatisfaction par courrier à : Saxo Banque, 10 rue de la Paix, 75002 Paris ou par courriel à [reclamations@saxobanque.fr](mailto:reclamations@saxobanque.fr)

S'agissant de différends concernant des opérations sur instruments financiers, conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le Client pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) le Client ait effectivement présenté une demande écrite au service client de Saxo Banque telle que visée à l'article 29.1 des conditions générales et ne soit pas satisfait de la réponse de Saxo Banque et (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : Madame le Médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, place de la Bourse, 75082 PARIS CEDEX 02. Site internet: [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les créateurs du DICI sont tenus d'indiquer tous les documents d'information supplémentaires pouvant être fournis et si ces documents d'information supplémentaires sont rendus disponibles sur la base d'une exigence légale ou seulement à la demande de l'investisseur particulier. Ces informations peuvent être fournies sous forme de synthèse, avec un lien vers le site Web sur lequel des renseignements différents des documents mentionnés sont mis à disposition.